Revue québécoise de droit international Quebec Journal of International Law Revista quebequense de derecho internacional



LA *REVUE QUÉBÉCOISE DE DROIT INTERNATIONAL* : 20 ANS D'OUVERTURE SUR LE MONDE !

Jacques-Yvan Morin

Volume 17, Number 1, 2004

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1069298ar DOI: https://doi.org/10.7202/1069298ar

See table of contents

Publisher(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (print) 2561-6994 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Morin, J.-Y. (2004). LA REVUE QUÉBÉCOISE DE DROIT INTERNATIONAL : 20 ANS D'OUVERTURE SUR LE MONDE! Revue québécoise de droit international/Quebec Journal of International Law/Revista quebequense de derecho internacional, 17(1), 1–2. https://doi.org/10.7202/1069298ar

Tous droits réservés © Société québécoise de droit international, 2004

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



This article is disseminated and preserved by Érudit.

LA REVUE QUÉBÉCOISE DE DROIT INTERNATIONAL 20 ANS D'OUVERTURE SUR LE MONDE!

Par Jacques-Yvan Morin*

Cet avant-propos a été publié dans le tout premier numéro de la *Revue* québécoise de droit international, en 1984. La rédaction en chef de la *Revue* a jugé pertinent de le publier à nouveau en l'honneur de ses vingt ans d'exercice. Elle tient à remercier ses abonnés ainsi que la Société québécoise de droit international pour leur soutien indéfectible.

Avant-Propos

Les progrès du droit international, tant dans la pratique des rapports du Québec avec le monde extérieur que dans l'enseignement universitaire, qui, tous deux, n'ont cessé de prendre de l'ampleur depuis un quart de siècle, appelaient la création d'un lieu où puissent se retrouver tous ceux qui, à un titre ou à un autre, s'intéressent à cet aspect de la discipline juridique, dont l'importance est de plus en plus manifeste pour l'avenir. C'est ainsi qu'est née, il y a trois ans, la Société québécoise de droit international.

Aussitôt instituée, la Société a permis à ses membres de découvrir les multiples possibilités de communiquer et de servir qui s'offrent aux internationalistes francophones d'Amérique du Nord, maintenant que leur collectivité est sortie de son isolement traditionnel. Vivant à la charnière du monde nord-américain et de l'Europe, pratiquant un droit privé d'origine civiliste et un droit public d'inspiration britannique, les occasions de se rendre utiles ne leur font pas défaut. La publication des *Documents juridiques internationaux*, commencée en 1982, puis le premier congrès annuel de la Société, où furent présents, en juin 1984, plus d'une centaine de spécialistes, sans compter les représentants des Sociétés française, belge, suisse et canadienne, attestent le bien-fondé de ces initiatives, pour peu que l'effort entrepris soit à la hauteur des besoins.

Il manquait encore l'instrument scientifique qui permît de rendre compte, de façon permanente et régulière, des recherches, de la réflexion et de la pratique qui ont

Jacques-Yvan Morin enseigne actuellement le droit international à l'Université de Montréal, tout comme il le fit de 1958 à 1973. Après avoir achevé des études supérieures aux Universités McGill, Cambridge et Harvard, il s'illustra sur la scène académique en devenant le fondateur et directeur de la Revue de droit de McGill en 1952 et 1953 et de la Revue québécoise de droit international en 1984. Membre de la Cour internationale d'arbitrage de La Haye entre 1964 et 1969, il fut également directeur de l'Institut européen des hautes études internationales en 1969. Il s'illustra également sur la scène politique québécoise lorsque, sous le gouvernement péquiste de René Lévesque, il eut la gouverne du ministère de l'Éducation du 26 novembre 1976 au 6 novembre 1980. Après avoir occupé quelques autres postes sous le gouvernement de Lévesque, il mit fin à sa carrière politique le 5 mars 1984. Il accumule plusieurs titres honorifiques qui témoignent de sa brillante carrière : officier de la légion d'honneur (1987), officier de l'ordre de la Pléiade (1995) et grand officier de l'Ordre national du Ouébec (2001).

cours dans les facultés, les bureaux gouvernementaux et les cabinets d'avocats, tant en ce qui concerne le droit public que le droit international privé. Certes, les publicistes et privatistes québécois collaborent depuis longtemps aux revues et annuaires existants, canadiens notamment, qui traitent de ces questions, et continueront sûrement de le faire, mais le développement sans précédent des relations internationales du Québec et des intérêts propres de tous ordres dont il peut légitimement se réclamer, rend nécessaire la publication d'une revue qui soit le reflet fidèle de leurs activités, de leurs préoccupations et de leurs débats. De ceux-ci paraît se dégager, depuis quelque vingt ans, une doctrine qui, sur plus d'un point, peut modestement concourir à l'avancement du droit international et de la science qui le fonde.

C'est dans cet esprit que la Société a décidé la publication de la revue que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs de nombreux pays qui veulent bien s'intéresser aux efforts fournis ici, dans la « Presque Amérique » francophone, en vue du progrès de la communauté internationale et de son droit.

Le thème du premier congrès de la S.Q.D.I., « Perspectives québécoises sur le droit international », a largement déterminé le contenu de ce premier volume auquel nous avons adjoint des notes et commentaires sur quelques aspects importants de l'actualité ainsi que des chroniques sur la pratique gouvernementale et la jurisprudence, lesquelles reviendront annuellement à l'avenir. On constatera que la revue se veut ouverte aux juristes praticiens des relations internationales comme à ceux qui professent le droit, tant au Québec que dans les pays avec lesquels il a noué des liens particulièrement étroits.

Alors que le droit de toutes les sociétés, y compris et surtout la communauté des États, évolue à un rythme accéléré, les juristes québécois, s'ils accèdent plus tard que bien d'autres aux responsabilités qui vont de pair avec une participation accrue aux rapports internationaux, ont néanmoins le sentiment de pouvoir coopérer, selon la taille de la collectivité dont ils sont issus, au développement du droit des gens. S'ils y trouvent des moyens d'ouvrir et de faire progresser leur propre société, ils désirent contribuer, en retour, à mieux assurer le respect de ses règles et le rayonnement de ses principes.